



A l'attention de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs Challancin Prévention et Sécurité

Saint-Ouen, le 17 décembre 2021

Objet : Evolution du contrat collectif frais de santé de l'entreprise

Madame, Monsieur,

Le 29 octobre 2021, l'assureur Allianz a résilié les contrats d'assurance santé qui nous liaient pour une prise d'effet au 31 décembre 2021.

Dans ce contexte, la société a lancé un appel d'offres dans la perspective de mettre l'assureur en concurrence afin de maintenir les garanties existantes et de limiter l'augmentation des cotisations.

Après plusieurs réunions de travail, et après information et consultation du Comité Social et Economique de la société CHALLANCIN Prévention et Sécurité, un nouvel assureur a été retenu et une nouvelle décision unilatérale a été signée.

En cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez une **copie de la décision unilatérale** relative au contrat collectif frais de santé de l'entreprise qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022 :

<https://drive.google.com/file/d/1m3MGNX6GMbAShGfZxfSDGkQKGZo1F-5e/view?usp=sharing>

En cliquant sur le lien ci-dessous vous pourrez prendre connaissance d'un **courrier explicatif proposé par notre gestionnaire Henner** qui vous informe sur l'évolution des cotisations, les différentes démarches possibles ainsi que les garanties et le réseau de soins :

https://drive.google.com/file/d/1SVcW-3XWU1EUCs4VcEEHNGi-r3N-UQ_P/view?usp=sharing

Si les communications primo box vous sont envoyées par courrier, vous recevrez ces documents en version papier dans les prochains jours.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Ressources Humaines